REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
VILLE DE SCHOELCHER

ARRETE N°219
PORTANT DELEGATION DU MAIRE
A
Madame Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Conseillère Municipale

- **Le Maire,**
- **Vu** la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 portant élection de Monsieur Daniel CHOMET en qualité de maire,
- **Considérant** qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, conseillère municipale les attributions relatives à l'environnement et au bien-être animal,

ARRETE :

Article 1 :
A compter de la date de la signature et de notification du présent arrêté, Madame Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, conseillère municipale est déléguée pour intervenir dans les domaines relatifs à l'environnement et au bien-être animal.

Article 2 :
La conseillère municipale déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 :
Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire.

Article 4 :
Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 :
Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le Préfet de Martinique.

Article 6 :
Le présent arrêté sera transcrit au Registre des Actes de l'exécutif et publié.

Fait à Schœlcher, le 20 OCT 2026
Le Maire,



Daniel CHOMET

Notifié à l'intéressée le : 20.10.2026

Signature
Nom et prénom
Mme Saint-Louis Augustin Odile